

Commune d'Ussel

ARRETE MUNICIPAL n° A20251003-456

Département de la Corrèze République Française			Service	Affaires générales
		Туре	Autorisation d'ouverture de débit de boissons temporaire	
Matière	6.1	Libertés publiques et pouvoirs de police - police municipale		
Objet	Concours de pétanque			
Date	Le dimanche 5 octobre 2025 de 8h30 à 22h00			
Lieu	A la grange d'Ussel			
Demandeur	Mr PAUPARD Yves – président de pétanque Loisirs Ussellois			

Le Maire d'Ussel,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.3334-2, L.3335-4 et L.3342-1 interdisant la vente d'alcool à des mineurs ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°19-2021-12-30-00001 du 30 décembre 2021 réglementant la police administrative des débits de boissons, restaurants, discothèques et autres établissements recevant du public dans le département de la Corrèze ;
- Vu la demande en date du 3 octobre 2025 présentée par Mr PAUPARD Yves Président de pétanque loisirs ussellois

Arrête,

Mr PAUPARD Yves - Président de pétanque loisirs Ussellois est autorisé à ouvrir une buvette de 3ème catégorie le dimanche 5 octobre 2025 de 8h30 à 22h00, à la grange d'USSEL.

Article 2: Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le commandant de police, chef de la circonscription de sécurité publique d'USSEL;
- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie d'USSEL ;
- Mr PAUPARD Yves Président de pétanques loisirs Ussellois ;

Fait à Ussel, le 3 octobre 2025.

Le Maire, Vice-Président du

Conseil Départemental de la Corrèze,

Christophe ARFEUILLÈRE

Certifié exécutoire suite à :

Mise en ligne le :

0 3 OCT. 2025

Notification le :